

EPHÉMÉRIDES LYONNAISES.



FÉVRIER.

1589. 1. Le duc de Nemours, gouverneur de Lyon, qui s'était jeté dans le parti de la Ligue, s'échappe déguisé en marmiton, du château de Blois où on le retenait prisonnier depuis l'assassinat du duc de Guise, son frère, et il arrive le même jour à Paris.
- X 1773. » Le Consulat crée une rente perpétuelle en faveur de l'Hôtel-Dieu, pour l'indemniser de la démolition de la chapelle du Saint-Esprit, qui était située à côté de la Porte du pont du Rhône, et qui servait de succursale à la paroisse d'Ainay.
1548. 2. Le Consulat va faire la révérence au cardinal de Guise et lui expose « les grandes charges, pauvretés et nécessités de la ville de Lyon, afin qu'il ait les affaires de cette ville pour recommandées auprès du roi et de son conseil privé. »
1794. » Un arrêté du Conseil-général provisoire du district de la campagne de Commune-Affranchie, enjoint aux ci-devant Lyonnais qui habitent le ressort du district d'en sortir, sous 24 heures, etc.
1793. 3. Un décret de la Convention rapporte les dispositions pénales des lois et arrêtés relatifs à la ville de Lyon.
1793. 4. Chalier prononce devant un sarcophage élevé sur la place Bellecour, en l'honneur de Michel Lepelletier, l'oraison funèbre de ce conventionnel, assassiné à Paris la veille du supplice de Louis XVI dont il avait voté la mort. — Dans la nuit du 4 au 5 des visites domiciliaires sont opérées; un grand nombre de prêtres, de religieuses et de personnes suspectes sont arrêtées.
1633. 5. Exécution de quatre individus qui avaient figuré dans l'émeute du mois de décembre précédent occasionnée par l'augmentation des droits de douane. Un cinquième séditieux devait aussi être pendu; c'était un cordonnier qui l'échappa belle.... Car voyant les yeux d'un chacun levés vers ses compagnons de gibet qu'on expédiait, il prit si bien son temps qu'ayant fendu la presse d'une propre escarpinade, il frustra l'attente de tous les spectateurs, et se sauva du pied de la potence, où on lui avait donné pour confesseur un cor-